

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2012

2012-42 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX RELATIFS A LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE, AUX RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC, AUX INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, A LA FOURNITURE ET A LA POSE DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille douze, le mercredi 7 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 24 octobre 2012, s'est réuni salle Barbara, à l'espace culturel Le Préambule, à LIGNE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 14
Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Excusés:

Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Délibération affichée : le 8 novembre 2012

**2012-42 APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX RELATIFS A LA
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE, AUX RESEAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC, AUX INFRASTRUCTURES DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES, A LA FOURNITURE ET A LA
POSE DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°2012-19 adoptée le 12 juillet 2012, par laquelle le comité a décidé :

- de procéder à une consultation par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour l'attribution du marché dont les caractéristiques seront les suivantes :
 - Objet : Marché de travaux relatifs à la distribution publique d'énergie électrique, aux réseaux d'éclairage public, aux infrastructures de communications électroniques, à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage public,
 - Allotissement : marché de 5 lots pluri-attributaires (3) divisés chacun en trois sous-lots géographiques. Chaque lot est équivalent à un marché.
 - Marché à bons de commandes, sans minimum, ni maximum, conformément à l'article 77 du code des marchés publics,
 - Durée : marché d'un an, reconductible 3 fois de manière expresse, conformément à l'article 77 du code des marchés publics,
 - Date de début d'exécution des prestations : 5 janvier 2013,
 - Les entreprises ont la possibilité de soumissionner sur trois lots au maximum. L'offre proposée s'applique sur l'ensemble du lot. Les entreprises pourront être attributaires au maximum de trois sous-lots situés sur des lots différents.
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ce marché,
- de préciser que les travaux seront financés par les ressources propres du SYDELA sur sa section d'investissement et sa section de fonctionnement,
- d'autoriser le président à engager et conduire la procédure de consultation,
- d'autoriser in fine le président à signer le marché tel qu'il sera attribué par la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 27 septembre et 25 octobre 2012 pour ouvrir les plis, puis pour attribuer les marchés.

Vu le rapport de présentation mentionné à l'article 79 du code des marchés publics,

Le comité décide à l'unanimité :

- De confirmer l'autorisation donnée à M. le Président de signer les marchés attribués par la commission d'appel d'offres. Les résultats sont présentés en annexe à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET